

Prud'homme, Sask.
ce 25 février, 1947.

Monsieur Adrien Pouliot,
Doyen de la Faculté des Sciences,
Université Laval,
Québec.

Cher monsieur Pouliot,

Je vous remercie de votre lettre du 20 février reçue hier soir, 24 février. Je sais combien vous êtes débordé et je ne m'attendais pas à recevoir de vos nouvelles sitôt.

Le matin de ce même jour, j'avais justement écrit à Monsieur l'abbé Gosselin, qui m'avait envoyé le procès-verbal de la réunion du 12 février, accompagné d'une lettre explicative, au Docteur Beauchemin.

Je me permets de vous communiquer copie de ma lettre à l'abbé Gosselin.

Vous constaterez que la décision prise par le bureau du Comité permanent m'a bouleversé considérablement. Je dois ajouter que ce bouleversement demeure et que je n'ai pas écrit sous le coup du moment: j'avais reçu la communication de l'abbé Gosselin samedi et j'ai attendu 48 heures pour éprouver mes réactions et mûrir mes observations.

Vous savez avec quelle ardeur nous nous sommes livrés à la solution du problème si aigu de la radio depuis 14 ans et avec quelle active espérance nous avons caressé la possibilité d'une réalisation adéquate. Nous ne minimisons pas les difficultés que nous aurons encore à rencontrer. Mais nous sommes animés du même optimisme, singulièrement stimulé par les bienfaits que CKSB a commencé à déverser sur la population franco-Manitobaine. Au fait, nos gens s'impatientent. Et c'est la mort dans l'âme que je constate un manque d'optimisme, voire de courage, chez le Comité. Il me semble que nous n'avons pas le droit, en raison de la confiance qu'à placée en nous cette multitude des nôtres qui a si généreusement contribué,

de ne pas faire l'impossible pour arriver le plus brièvement possible à nos fins.

Au raisonnement que j'ai esquissé dans ma lettre à l'abbé Gosselin, j'ajoute celui-ci, que j'ai d'ailleurs souvent soutenu dans mes communications, conversations et discours: ceux de nos adversaires qui trouvent toutes sortes de prétextes pour ne pas nous accorder les permis aujourd'hui se serviront toujours des mêmes prétextes, fût-ce dans 5 ou 10 ans. Ils se richent royalement du succès ou de l'insuccès financier, de CKSE, ou des réactions favorables ou défavorables de l'élément anglais. Ce ne sont là que des prétextes par lesquels ils essaient nous cerner et remettre aux calendes grecques une solution qu'ils considèrent comme inadmissible parce qu'elle porterait atteinte à l'hégémonie anglaise dans l'ouest: ils ne veulent pas des postes français dans l'ouest, ne demain ni aujourd'hui. En remettant, ils cherchent à se laver les mains d'une responsabilité qui les effraie et espèrent que quelque chose surviendra qui rendra impossible la réalisation que nous cherchons. Voilà un fait-vérité évident.

En temporisant, nous nous ferions les complices de ces desseins. Nous n'en avons pas le droit. Notre devoir est d'aller de l'avant. En acceptant le délai imposé par le bureau des gouverneurs le 9 mai 1944, nous sommes allés à la limite possible des concessions. Nous nous sommes montrés raisonnables. Nous ne pouvons pas aller plus loin. Ni surtout entrer dans leur jeu.

Je ne crois pas, non plus, que nous ayons à craindre que notre attitude puisse causer tort à notre cause. Nous sommes convenus que s'il apparaît vraiment impossible d'arracher plus d'un permis à la fois, nous devrions nous résoudre à un seul permis. Mais à corps défendant et il importera de le leur faire sentir pour couper tout faux-fuyant à la suite et ne pas devoir plier devant les mêmes manigances de remise à plus tard. Pourvu que nous tenions bon, tous, nous arriverons. Car il y a un atout que nous n'avons pas encore joué, bien que nous l'ayons réservé, et qu'il nous faudra peut-être jouer un jour: l'appel à l'opinion publique canadienne-française.

La lettre que vous écrivait notre regretté Cardinal, le 16 mars 1944, me revient constamment à la mémoire comme un testament: "Il faudra bien porter la chose au jugement du public si nous n'obtenions rien, malgré les regrettables conséquences qui servaient à craindre. On ne peut tout de même pas se laisser écorcher sans s'accorder le droit de crier: Aye!"

Monseigneur Bourdel vous remercie de votre délicat souvenir et me charge de vous saluer. Veuillez croire à mes sentiments les meilleurs en N. S.